



Rapport trimestriel

Deuxième trimestre

Avril à juin 2014

Rendre compte

Travail sécuritaire NB s'engage à assurer des normes de gouvernance et d'administration parmi les plus élevées. La direction est donc heureuse de présenter les résultats du trimestre au conseil d'administration. Le présent document résume les progrès de l'organisme vers l'atteinte de ses buts stratégiques, de ses cibles et de ses stratégies tels qu'ils ont été établis lors du processus annuel de planification stratégique et d'évaluation des risques du conseil. De plus, le document communique les risques que le conseil continue de surveiller; les priorités législatives et en matière de politiques; ainsi que les résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie. Vous pouvez vous procurer le *Plan stratégique et évaluation des risques 2014-2019* en ligne à l'adresse www.travailsecuritairenb.ca.

Vision

Des lieux de travail sains et sécuritaires au Nouveau-Brunswick

Mission

Travail sécuritaire NB s'engage à promouvoir un milieu de travail sain et sécuritaire pour les travailleurs et les employeurs du Nouveau-Brunswick, et à offrir de façon efficace des services de qualité, des décisions justes et l'application impartiale des lois.

Mandat

Promouvoir la création d'une culture de sécurité en milieu de travail où tous les travailleurs et les employeurs considèrent qu'on peut prévenir tous les accidents du travail et toutes les maladies professionnelles.

Encourager la compréhension, l'acceptation et l'observation de toutes les lois dont Travail sécuritaire NB est responsable, y compris l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* et de ses règlements.

Offrir aux travailleurs blessés des prestations d'indemnisation en temps opportun, de l'aide médicale, de la réadaptation et des services de reprise du travail en toute sécurité.

Fournir une assurance durable et des services connexes aux employeurs.

Table des matières

Buts stratégiques – Cibles et résultats annuels	2
Gouvernance de qualité	5
Sécurité	6
Équilibre	7
Service	9
Reprise du travail	10
Satisfaction et engagement des employés	11
Évaluation des risques	12
Priorités en matière de politiques	13
Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie	16
Notes et coordonnées	18

Représenter les intervenants, et présenter des recommandations et des conseils au gouvernement relativement à la législation, et publier des rapports, des études et des recommandations que Travail sécuritaire NB juge à propos.

Valeurs

Nous sommes engagés à offrir à chaque client des services équitables, prompts, efficaces et bienveillants.

Nous croyons qu'une approche d'équipe assure que tous les membres de Travail sécuritaire NB travaillent en vue d'une vision, d'une mission, de valeurs et de buts communs.

Nous offrons des dirigeants compétents, énergiques et qui se concentrent sur une orientation claire pour Travail sécuritaire NB.

Nous consultons nos intervenants et assurons que nos décisions sont prises avec honnêteté, crédibilité et responsabilité, et ce, au sein d'une culture de discipline.

Nous assurons que nos rapports sont fondés sur la confiance, le respect mutuel, la franchise et l'échange de renseignements clairs et fiables.

Nous gérons nos ressources humaines, matérielles et financières efficacement tout en respectant notre mandat et les priorités établies.

Buts stratégiques

Cibles et résultats annuels



Gouvernance de qualité

Nous ferons preuve de transparence, de responsabilité et d'engagement envers nos intervenants par le biais de pratiques de gouvernance méthodiques, et ce, dans le meilleur intérêt de Travail sécuritaire NB.

Cible annuelle

▲ L'indice du conseil d'administration sera supérieur à la moyenne pour les cinq dernières années.

L'indice de gouvernance qui indique si le but en matière de gouvernance de qualité est atteint est fondé sur les éléments suivants :

- Évaluation : Auto-évaluation du conseil, discussion au sujet des résultats et des mesures prises relativement aux recommandations du conseil (30 %).
- Engagement : Présence aux réunions prévues à l'horaire et aux réunions clés, et possibilités de perfectionnement professionnel (30 %).
- Prise de décision : Établissement des priorités et prise de mesures à cet égard; planification stratégique et processus méthodiques (40 %).

Sécurité

Nos mesures concrètes en vue d'atteindre une culture de travail sécuritaire donneront lieu à une réduction du nombre de blessures subies au travail.

Cibles annuelles

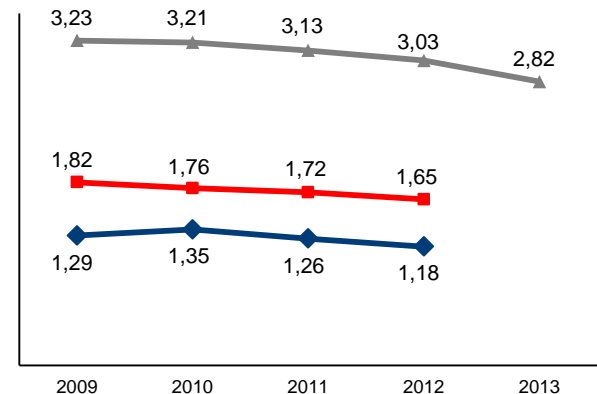
■ Le taux de blessures subies au travail par 100 équivalents temps plein (ETP) sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années.

■ Le taux de blessures subies au travail entraînant une interruption de travail par 100 ETP au Nouveau-Brunswick sera inférieur à la moyenne du Canada.

▲ Le pourcentage de travailleurs et d'employeurs qui croient que leur lieu de travail a une culture de travail sécuritaire sera supérieur à la moyenne pour les cinq dernières années.

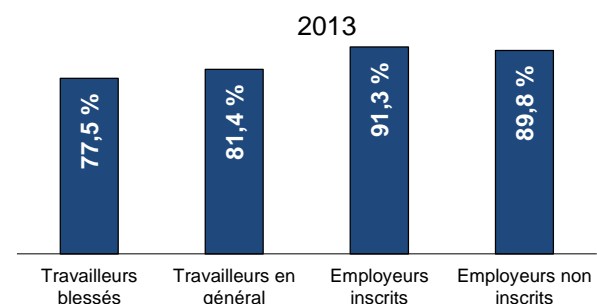
Remarque : Cible à être établie en 2017 une fois qu'il y aura des données pour une période de cinq ans.

Taux de blessures
(Blessures pour chaque 100 ETP)



- ▲ Toutes les blessures pour chaque 100 ETP¹⁰
(Cible pour 2014 : < 3,08) (Cible pour 2013 : < 3,19)
- Blessures avec interruption de travail au Canada¹²
- ◆ Blessures avec interruption de travail au N.-B.
(Cible < Canada)¹²

Personnes qui croient à une culture de travail sécuritaire¹



Buts stratégiques

Cibles et résultats annuels



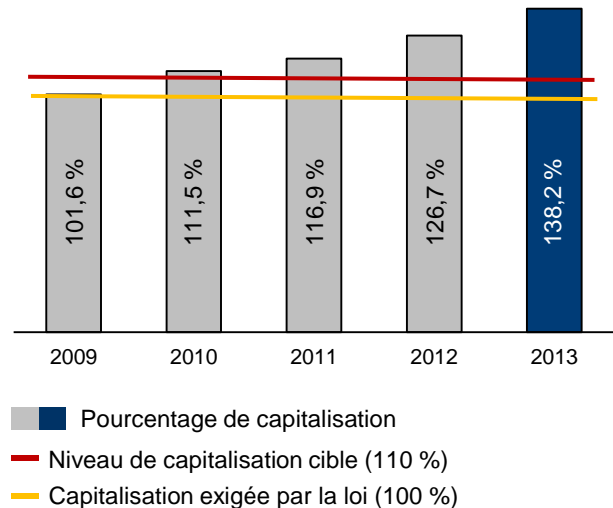
Équilibre

Nous garantirons les meilleures prestations possibles aux travailleurs blessés tout en gardant les taux de cotisation des employeurs aussi bas que possible.

Cible annuelle

■ Au strict minimum, nous maintiendrons une dette provisionnée à 100 %.

Historique de la capitalisation¹



Remarque : L'historique de la capitalisation est le pourcentage de l'actif sur le passif avec le temps.

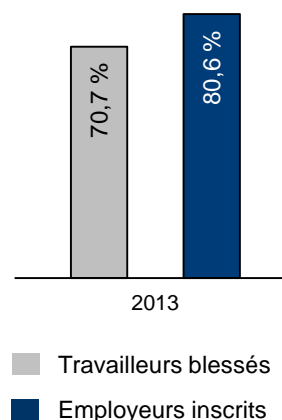
Service

Nous offrirons des programmes et des services efficaces, mis en œuvre avec soin, compassion, compétence, rapidité et équité, et ce, dans l'intérêt des travailleurs et des employeurs.

Cible annuelle

▲ La satisfaction à l'égard de la prestation des services sera égale ou supérieure à la moyenne pour les cinq dernières années.

Satisfaction des clients¹



Remarque : En 2012, le conseil a approuvé l'élaboration d'un nouvel outil de sondage pour mesurer la prestation de services. Cet outil a été utilisé à l'automne de 2013. La cible sera établie en 2017 une fois qu'il y aura des données pour une période de cinq ans.

Buts stratégiques

Cibles et résultats annuels



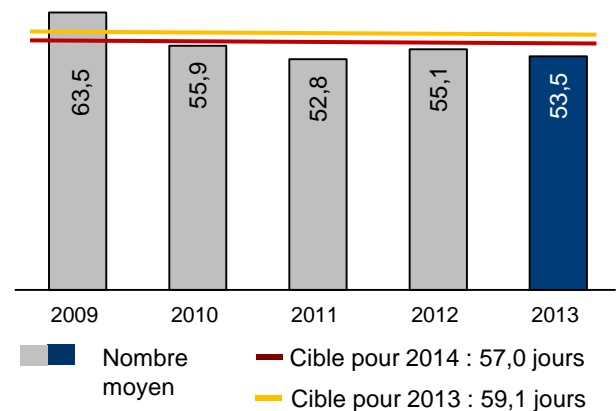
Reprise du travail

Nous réduisons la période écoulee avant que le travailleur blessé reprenne le travail en toute sécurité ou soit prêt à le reprendre de façon sécuritaire.

Cible annuelle

■ Le nombre moyen de jours pendant lesquels le travailleur blessé ayant un but quant à la reprise du travail reçoit des prestations sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années.

Nombre de jours pendant lesquels le client reçoit des prestations¹⁰



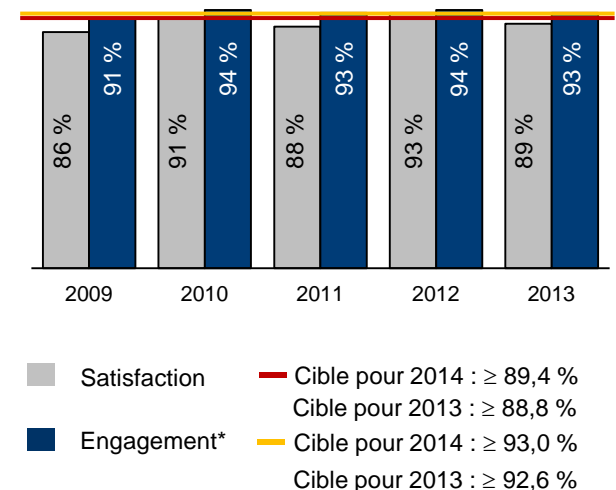
Satisfaction et engagement des employés

Nos employés estimeront que leur travail est très utile et fait une différence. Ils seront motivés par la compréhension de la façon dont leur rôle et leur apport individuel sont essentiels pour atteindre notre vision, notre mission, notre mandat, nos valeurs et nos buts.

Cible annuelle

■ Les niveaux de satisfaction et d'engagement des employés seront équivalents ou supérieurs à la moyenne pour les cinq dernières années.

Pourcentage d'employés satisfaits et engagés¹



Atteindre nos buts : notes de la direction pour le deuxième trimestre

Gouvernance de qualité

Présence des membres du conseil – Réunions ordinaires de 2014

Membres	Premier trimestre – janvier à mars	Deuxième trimestre – avril à juin	Troisième trimestre – juillet à septembre	Quatrième trimestre – octobre à décembre
Sharon Tucker, présidente du conseil d'administration	4/4	3/3		
Bill Oliver, vice-président du conseil d'administration	3/4	1/3		
Michael Allen, représentant des travailleurs	4/4	3/3		
Michèle Caron, représentante des travailleurs	1/4	3/3		
David Ellis, représentant des employeurs	4/4	1/3		
Judith Lane, représentante des employeurs	2/4	2/3		
Hector Losier, représentant des travailleurs	4/4	3/3		
Jean Stewart, représentante des employeurs	4/4	2/3		
Mel Vincent, représentant des employeurs	4/4	2/3		
Maureen Wallace, représentante des travailleurs	4/4	3/3		
Gerard M. Adams, président et chef de la direction (membre sans droit de vote)	4/4	3/3		
Ronald Gaffney, président du Tribunal d'appel (membre sans droit de vote)	3/4	2/3		

Remarque : On ne tient pas compte de la présence aux réunions par téléphone.

Gouvernance

- Le conseil d'administration a terminé le processus annuel de planification stratégique et d'évaluation des risques, au cours duquel il :
 - a réaffirmé la vision, la mission et le mandat;
 - a modifié légèrement les valeurs et le but en matière de sécurité;
 - a affecté des ressources à des priorités législatives ainsi qu'en matière de politiques et d'engagement des intervenants.
- Michèle Caron, une représentante des travailleurs, a été nommée au conseil d'administration pour un autre mandat de quatre ans.
- Les politiques que le conseil a approuvées au deuxième trimestre se trouvent à la page 13.

Continuer à rendre des comptes par le biais d'une surveillance, de vérifications et d'évaluations efficaces

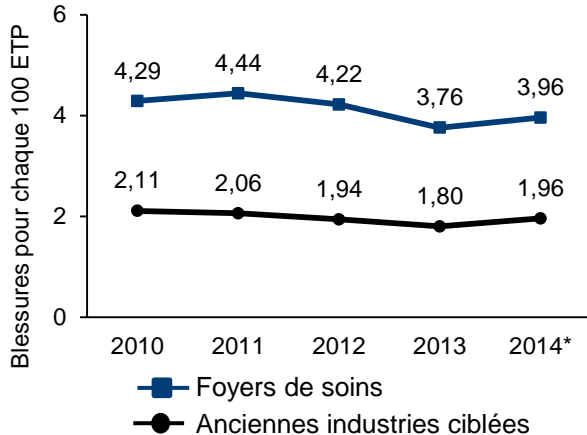
- Le Tribunal d'appel a reçu 342 demandes d'appel, soit une diminution de 8,65 % à ce jour comparativement à la même période en 2013. Il a résolu 329 appels, soit 13,9 % moins d'appels à ce jour par rapport à la même période en 2013.
- Les vérifications internes en cours au 30 juin 2014 comprennent :
 - les paiements en trop liés à une réclamation;
 - le plan de reprise après catastrophe des systèmes de technologie de l'information;
 - la révision annuelle des prestations;
 - l'équilibrage du grand livre;
 - les versements d'aide médicale;
 - le versement de prestations.

On a vérifié la présence et la fiabilité des contrôles internes; les vulnérabilités des systèmes de technologie de l'information; ainsi que la conformité à la législation et aux politiques afin d'assurer que les risques sont déterminés et bien maîtrisés.

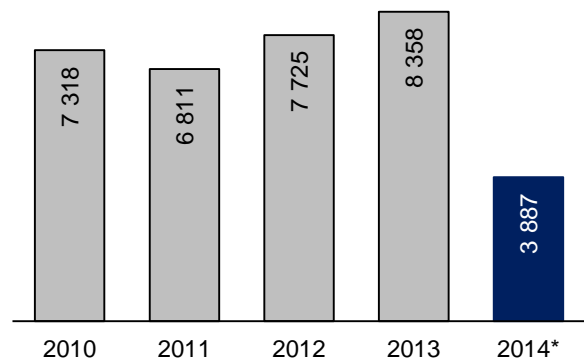
Atteindre nos buts : notes de la direction pour le deuxième trimestre

Sécurité

Taux de blessures avec interruption de travail des industries ciblées^{2,10,11}
(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



Conformité avec la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* – Ordres donnés^{2,10}
(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



Cible annuelle à ce jour

- À la fin de juin 2014, le taux de blessures estimatif de la province s'élève à 2,87 par 100 ETP, soit un chiffre semblable au deuxième trimestre de 2013 (2,96) et inférieur à la cible de 3,08 pour 2014.

Industries à risque élevé

- Travail sécuritaire NB continue à concentrer ses efforts sur les industries à risque élevé afin de créer une culture de sécurité durable. À ce jour :
 - le taux de blessures avec interruption de travail estimatif pour l'industrie ciblée actuelle, c'est-à-dire les foyers de soins, se chiffre à 3,96 blessures par 100 ETP, soit un chiffre supérieur au deuxième trimestre de 2013 (3,49), mais inférieur à la moyenne de cinq ans de 4,51;
 - le taux de blessures avec interruption de travail estimatif des anciennes industries ciblées se chiffre à 1,96 blessure par 100 ETP, soit un chiffre supérieur au deuxième trimestre de 2013 (1,80) et inférieur à la moyenne de cinq ans de 2,05.

Intervention au niveau des entreprises

- Le programme de Travail sécuritaire NB visant les entreprises ciblées aide les employeurs à élaborer un système intégré de gestion de la santé et de la sécurité au travail. Au mois de juin 2014, le taux global de blessures estimatif de ces industries se chiffre à 4,20 par 100 ETP, soit un chiffre inférieur à la moyenne de cinq ans de 5,53.

Culture de travail sécuritaire

- La Conférence sur la santé et la sécurité 2014 de Travail sécuritaire NB aura lieu du 1^{er} au 3 octobre prochain, à Saint John. Pour vous y inscrire, rendez-vous à www.travailsecuritairenb.ca.
- L'Association de sécurité des soins continus du Nouveau-Brunswick Inc. a embauché Denise Paradis à titre de directrice générale.
- Un total de 29 employés de Travail sécuritaire NB et leur famille ont pris part à la marche annuelle « Un pas pour la vie », à Miramichi. Il s'agit d'une activité de financement et de sensibilisation de Fil de vie, un organisme qui offre du soutien aux familles touchées par une tragédie au travail.
- Travail sécuritaire NB a un effet sur la culture de santé et de sécurité par le biais de sa stratégie jeunesse. Le huitième Sécurijour de Progressive Agriculture^{MD} a eu lieu à Grand-Sault en juin. Une autre activité est prévue à Florenceville en septembre.
- Travail sécuritaire NB a lancé une campagne intitulée Excellence en sécurité NB, conçue pour encourager les employeurs néo-brunswickois à viser l'excellence en sécurité. Le premier sujet en vedette porte sur les nouvelles exigences établies en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. Pour obtenir plus de détails, vous pouvez aller à www.travailsecuritairenb.ca.

Promotion de normes de sécurité

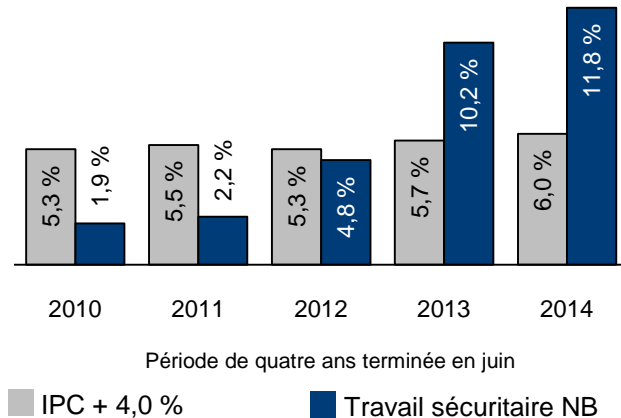
- Le gouvernement du Nouveau-Brunswick examine les modifications proposées aux règlements sur l'hygiène et la sécurité qui s'appliquent au bûcheronnage et à la sylviculture. Les modifications mettront à jour les meilleures pratiques actuelles. On a consulté l'Association de sécurité de forêt du Nouveau-Brunswick en mai 2014, et elle appuie sans réserve les modifications proposées.
- Le processus de consultation de Travail sécuritaire NB auprès du comité technique représentant l'industrie de la construction a pris fin.

Atteindre nos buts : notes de la direction pour le deuxième trimestre

Équilibre

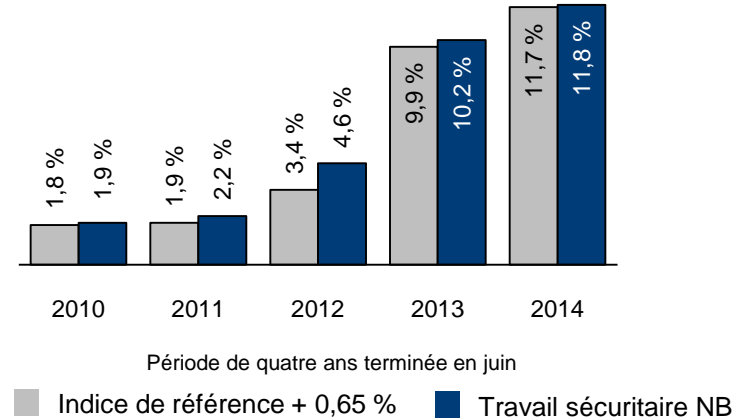
Objectif de rendement n° 1⁴

Le taux de rendement du portefeuille de placements doit être supérieur à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) en plus de 4 %¹³ sur une moyenne mobile de quatre ans.



Objectif de rendement n° 2⁴

Le taux de rendement du portefeuille de placements doit être supérieur au rendement généré par le portefeuille de référence défini dans la politique de placement, et ce, de 0,65 %¹³ sur une moyenne mobile de quatre ans.



Gestion des placements rigoureuse

- Le portefeuille de placements de Travail sécuritaire NB a connu une augmentation de 2,45 % au deuxième trimestre de 2014 et de 5,48 % à ce jour au 30 juin 2014. La plupart des marchés des actions internationales ont connu des gains au deuxième trimestre et sont demeurés résilients malgré un contexte de préoccupations qui ont compris la crise en Ukraine, la violence sectaire en Iraq, l'Argentine qui frôle le défaut de paiement technique et les inquiétudes quant à un ralentissement économique en Chine. Le leadership de marché s'est tourné vers une approche plus cyclique qui comprend plus de risques, et les marchés émergents ainsi que les marchés riches en ressources, comme le Canada et l'Australie, ont dominé. La Banque centrale européenne a assoupli la politique monétaire en réduisant son taux d'intérêt débiteur, ce qui a donné lieu à des gains importants au niveau des marchés des actions des pays périphériques d'Europe, comme la Grèce, l'Italie, l'Espagne et le Portugal. Puisque le marché favorise les entreprises conjoncturelles et de qualité inférieure, il n'est pas étonnant que le portefeuille de Travail sécuritaire NB, qui privilégie la qualité et la valeur, ait été légèrement inférieur à son portefeuille de référence passif pour le trimestre.

L'indice global d'obligations canadiennes FTSE TMX a connu une hausse de 1,99 % et les actions canadiennes, de 6,41 % pour le trimestre. Les actions américaines ont affiché un rendement de 1,55 % (CAD). Les actions internationales (EAFE) ont connu une augmentation de 0,45 %. Les actions de marchés naissants ont produit un rendement de 2,97 %. La stratégie financière à long terme et les politiques de placement énoncent la stratégie de Travail sécuritaire NB visant à maintenir un niveau de pleine capitalisation et une discipline quant aux placements lors de conditions volatiles des marchés.

Gestion financière rigoureuse

- Le revenu tiré des cotisations pour le deuxième trimestre de 2014 a été 4,1 millions de dollars (5,2 %) de moins que le montant prévu au budget, et 15,9 millions de dollars (17,6 %) de moins que l'exercice précédent. Cette diminution était surtout attribuable à la baisse du taux de cotisation, qui est passé de 1,44 \$ en 2013 à 1,21 \$ en 2014. Le revenu provenant des employeurs tenus personnellement responsables a été 3,9 millions de dollars (14,6 %) de moins que le montant prévu en raison des gains actuariels au niveau des coûts de nouveaux accidents et de réclamations continues, et 5,5 millions de dollars (19,1 %) de moins que l'exercice précédent. Cette diminution est surtout attribuable aux versements rétroactifs au titre de réclamations en 2013 à la suite de la modification apportée à la politique sur les suppléments à l'indemnité.

Équilibre

Gestion financière rigoureuse (suite)

Le revenu des placements pour le deuxième trimestre a été 28,4 millions de dollars (70,8 %) de plus que prévu au budget. Le taux de rendement à la fin du deuxième trimestre s'est chiffré à 5,48 %, comparativement à un taux de rendement prévu au budget de 3,30 %, et à un taux de rendement de 5,56 % à la fin du deuxième trimestre de 2013.

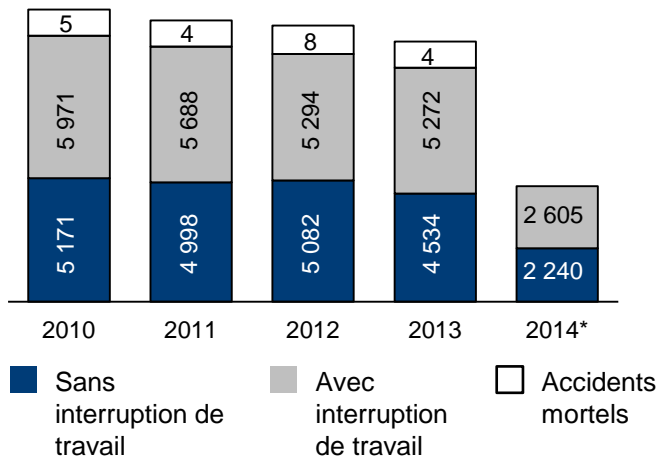
Le total des dépenses pour le deuxième trimestre de 2014 était inférieur de 15,4 millions de dollars (12,5 %) au montant prévu au budget et de 16,2 millions de dollars (13,1 %) de moins que l'exercice précédent. Les frais engagés au titre des réclamations étaient 14,0 millions de dollars (14,2 %) de moins que le montant prévu au budget. Cette diminution était surtout attribuable à une expérience des coûts de nouveaux accidents et de réclamations continues meilleure à celle qui avait été prévue. Les frais engagés au titre des réclamations étaient également 17,6 millions de dollars (17,1 %) de moins que les exercices antérieurs, surtout en raison des versements rétroactifs effectués en 2013 à la suite de la modification apportée à la politique sur les suppléments à l'indemnité. Les frais d'administration et du Tribunal d'appel ainsi que les obligations prévues par la loi étaient inférieurs de 1,4 million de dollars (5,7 %) au montant prévu au budget et 1,3 million de dollars (6,3 %) de plus que l'exercice précédent. Ces résultats ont donné lieu à un excédent net de 35,7 millions de dollars pour la période comparativement à un déficit net prévu de 4,2 millions de dollars. Le pourcentage de capitalisation à la fin du deuxième trimestre de 2014 s'est chiffré à 140,6 %, comparativement à 128,1 % à la fin du deuxième trimestre de 2013.

Remarque : Les Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie figurent aux pages 16 et 17.

Atteindre nos buts : notes de la direction pour le deuxième trimestre

Service

Réclamations acceptées selon la catégorie^{2, 6, 7}
Annuel / Cumulatif à ce jour*



Volume de réclamations

- À ce jour, le volume de réclamations a diminué de 0,4 % par rapport à la même période en 2013; le nombre de réclamations sans interruption de travail a diminué de 1,5 %; et les réclamations avec interruption de travail ont augmenté de 0,5 %.

Jours écoulés avant le premier chèque

- À ce jour, le nombre de jours écoulés avant le premier chèque a diminué de 2,8 jours (14,9 %), pour se chiffrer à 16,0 jours pour les réclamations gérables⁵ comparativement à 2013. Il a augmenté de 0,7 jour (0,03 %) pour toutes les réclamations, pour se chiffrer à 27,2 jours par rapport à 2013.

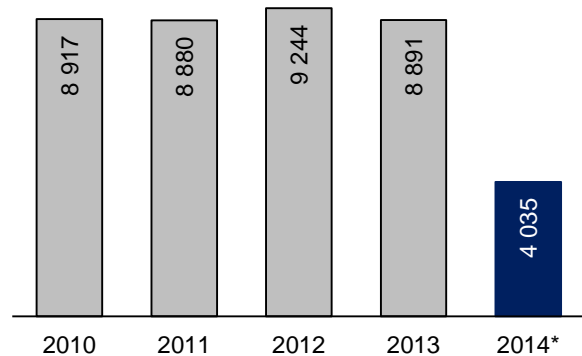
Mesurer et évaluer la satisfaction des clients

- À ce jour, 88 % des clients qui ont été traités au Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB ont indiqué qu'ils étaient plutôt ou entièrement satisfaits des services reçus, soit une augmentation de 6,8 % par rapport à 2013.

Prestation des services aux clients de longue durée

- Travail sécuritaire NB étudie les réclamations à long terme afin de déterminer s'il existe des besoins qui ne sont pas satisfaits. La phase 1 visait les clients atteints d'une incapacité partielle permanente de 60 % ou plus (n = 89). On a relevé 31 clients ayant des besoins qui n'étaient peut-être pas satisfaits, et on a communiqué avec eux. De ce groupe, 17 ont nécessité une allocation pour soins à domicile, une subvention destinée à la qualité de vie, de l'aide médicale, une allocation pour acheter du bois de chauffage ou une combinaison de ces allocations. La phase 2 visera les clients atteints d'une diminution physique permanente de 60 % ou plus.

Conformité avec la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* – Inspections^{2, 10}
(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



Inspections

- Travail sécuritaire NB est engagé à prévenir les blessures subies au travail et les maladies professionnelles par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. Pour assurer la conformité, il effectue des inspections de lieux de travail choisis selon les facteurs de risque, les milieux dangereux et la nature des blessures. Un total de 4 035 inspections ont été effectuées au deuxième trimestre de 2014, soit une diminution de 7 % comparativement au deuxième trimestre de 2013 (4 340 inspections).

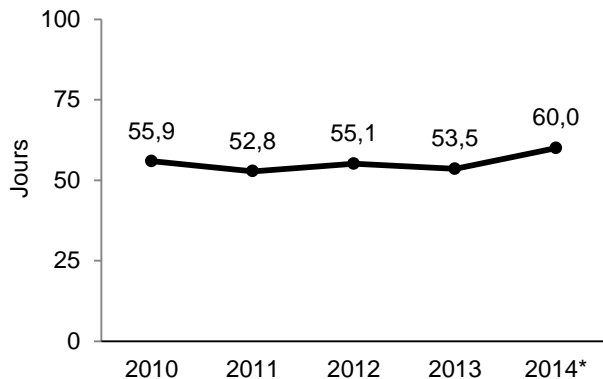
Prestation de services efficaces

- Travail sécuritaire NB a négocié une nouvelle entente avec 59 cliniques de physiothérapie approuvées pour que les augmentations annuelles d'honoraires reflètent l'indice des prix à la consommation et le salaire pour l'ensemble des activités économiques au Nouveau-Brunswick.
- Un total de 2 501 employeurs ont payé leur cotisation par le biais du système de la Cotisation mensuelle selon les salaires réels, soit une diminution de 0,9 % par rapport à la même période en 2013.
- Plus de 28,7 % des 11 748 employeurs cotisés chaque année ont déclaré leurs salaires cotisables au moyen du *Formulaire 100* en ligne, soit une augmentation de 6,7 % comparativement à l'exercice dernier (3 378 utilisateurs).
- Travail sécuritaire NB a offert une formation en matière d'excellence du service à 241 employés (96,4 %) qui travaillaient avec des clients. Après la formation, 90 % de ces employés ont indiqué qu'ils avaient un bon niveau ou un niveau élevé de compréhension relative à l'excellence du service. La prochaine phase consistera à offrir une formation à la direction pour appuyer les employés lors de la mise en œuvre de l'excellence du service.

Atteindre nos buts : notes de la direction pour le deuxième trimestre

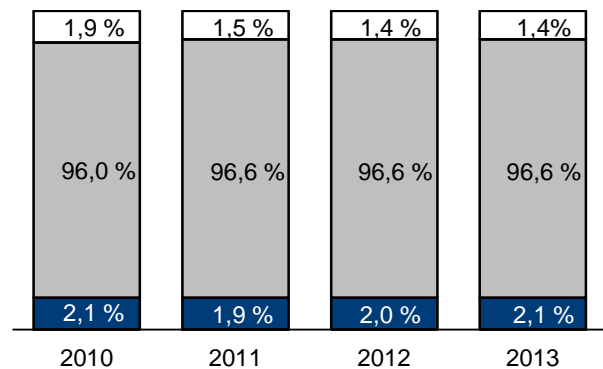
Reprise du travail

Nombre de jours pendant lesquels le client reçoit des prestations^{2, 10, 11}
(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



● Clients ayant un but quant à la reprise du travail

Réclamations avec interruption de travail réglées^{2, 10}
But quant à la reprise du travail et prestations complètes d'invalidité à long terme (annuel)



■ Prestations complètes d'invalidité à long terme
■ Repris le travail / Même situation d'emploi qu'avant l'accident
□ N'ont pas repris le travail

Les résultats à ce jour sont les suivants :

- 95,9 % ont repris le travail (96,2 % à ce jour en 2013)
- 1,5 % n'ont pas repris le travail (1,7 % à ce jour en 2013)
- 2,7 % reçoivent des prestations complètes d'invalidité à long terme (2,2 % à ce jour en 2013)

Cible annuelle à ce jour

- À la fin de juin 2014, le nombre de jours pendant lesquels les travailleurs blessés ayant un but quant à la reprise du travail reçoivent des prestations est de 60,0 jours, soit un chiffre supérieur à la cible de 2014 (57,0 jours). Une analyse continue se poursuit afin de comprendre ces résultats.

Mettre au point et offrir des programmes et des processus éprouvés pour la gestion médicale de cas

- Le projet pilote de Travail sécuritaire NB visant le renvoi direct en physiothérapie a été élargi pour inclure 13 employeurs et 65 foyers de soins. Le programme permet aux employeurs d'adresser des travailleurs blessés atteints d'une blessure des tissus mous directement à un groupe particulier de physiothérapeutes. Ces physiothérapeutes :
 - effectuent une évaluation fonctionnelle et clinique;
 - avisent l'employeur des capacités du client à effectuer certaines tâches en toute sécurité.

Le projet pilote est conçu pour offrir aux employeurs et aux travailleurs blessés les renseignements qui aideront les travailleurs à demeurer au travail ou à reprendre le travail rapidement.

- Travail sécuritaire NB, en consultation avec les employeurs, a déterminé que certains travailleurs blessés qui s'absentaient du travail prenaient plus de temps à reprendre les tâches qu'ils effectuaient avant leur accident. Un projet pilote à valeur ajoutée a été élaboré pour aider les travailleurs blessés en les adressant rapidement en vue de la gestion des réclamations. Le projet pilote a eu les résultats positifs suivants :

- la durée pendant laquelle les travailleurs effectuaient des tâches modifiées est passée de 29,5 à 17 semaines en moyenne, soit une diminution de 42 %;
- le nombre de travailleurs blessés qui ont repris toutes leurs tâches a augmenté de 49 %;
- le temps écoulé avant de reprendre les tâches effectuées avant l'accident est passé de 35,5 à 27 semaines en moyenne, soit une diminution de 24 %.

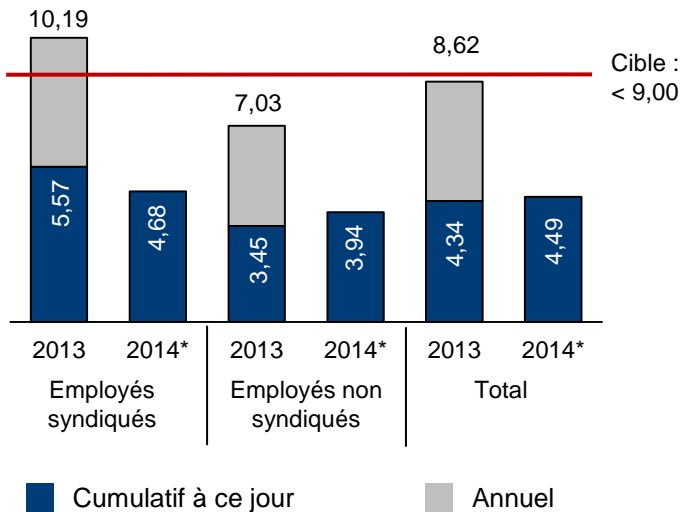
Promouvoir une culture axée sur la médecine du travail au Nouveau-Brunswick

- Au printemps, le Dr Arseneau a fait une présentation d'une durée d'une heure à l'Université de Moncton. La présentation portait sur l'indemnisation des travailleurs. Cinq résidents en médecine familiale y ont pris part.

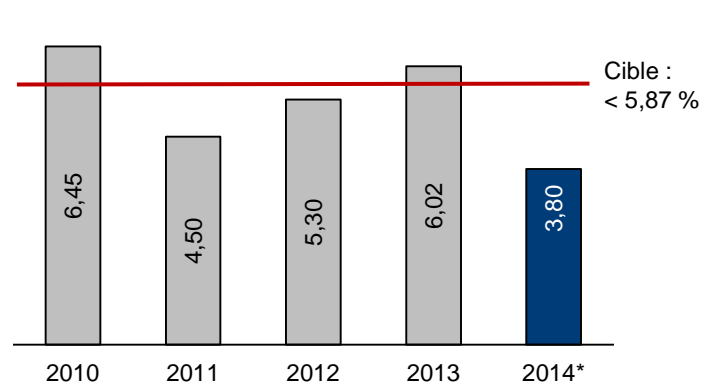
Atteindre nos buts : notes de la direction pour le deuxième trimestre

Satisfaction et engagement des employés

Jours d'absence^{3, 8}
Annuel / Cumulatif à ce jour*



Roulement du personnel^{3, 9}
Pourcentage de tous les employés (annuel / cumulatif à ce jour*)



Santé, sécurité et mieux-être

- Deux réclamations avec interruption de travail d'employés de Travail sécuritaire NB ont été acceptées en vertu de la *Loi sur les accidents du travail* au deuxième trimestre et trois ont été acceptées à ce jour en 2014.
- La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Nouveau-Brunswick a remis à Travail sécuritaire NB :
 - le Prix d'or du mieux-être à cœur, qui reconnaît des organismes qui aident des employés à mener une vie plus saine;
 - un prix de distinction, remis aux organismes qui font preuve de leadership en offrant des programmes de mieux-être exceptionnels à leurs employés.

Des employés volontaires gèrent le Programme de mieux-être de Travail sécuritaire NB, lequel a été établi en 1998.

- Toutes les directives en matière de santé et de sécurité de Travail sécuritaire NB ont été examinées afin d'assurer leur conformité avec les modifications à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* et à la *Loi sur les accidents du travail*, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2014.

Planification de la relève et perfectionnement professionnel

- Au deuxième trimestre, 31 postes ont fait l'objet d'un concours, dont 17 étaient des postes permanents. Sept de ces concours ont donné lieu à une promotion interne.
- À la fin du deuxième trimestre, deux stagiaires en gestion ont poursuivi leur affectation. Ils ont reçu de l'encadrement de directeurs de divers services et ont effectué une rotation dans un bureau de région.

Salaires et avantages sociaux

- Travail sécuritaire NB est en voie de modifier son système d'évaluation des postes pour les employés non syndiqués en assurant la transition à la méthodologie du Hay Group. Au deuxième trimestre, la plupart des postes non syndiqués ont été évalués selon le système Hay. La transition vers le nouveau système se poursuit.

Engagement des employés

- En avril, les employés ont pris part à la réunion générale annuelle et Banquet de reconnaissance pour années de service et retraite. On a rendu hommage à 70 employés qui ont célébré de 5 à 35 années de service, et à 12 retraités.

Évaluation des risques

Dans le cadre du processus annuel de la planification stratégique, le conseil d'administration détermine et évalue les risques qui pourraient avoir des répercussions sur la capacité de Travail sécuritaire NB d'atteindre ses buts, et y réagit.

Mises en garde de la direction

La direction continue de surveiller et de gérer les risques déterminés. Aucune mise en garde à signaler à l'heure actuelle.

	Niveau	Stratégie
Risques liés au mandat unique		
Planification de la relève des membres du conseil	Inacceptable	Réduire
Effet des objectifs en matière de politique du conseil non atteints	Acceptable	Réduire
Équilibrage des décisions relatives aux prestations afin d'assurer l'équité entre les générations et la durabilité du régime	Inacceptable	Réduire
Divergences entre les décisions du Tribunal d'appel et les politiques du conseil	Inacceptable	Réduire
Différentes attentes quant au rôle de Travail sécuritaire NB en matière de santé et de sécurité	Inacceptable	Réduire
Niveau de capitalisation	Inacceptable	Réduire
Définition du rôle de Travail sécuritaire NB en matière de reprise du travail	Prudence nécessaire	Réduire
Conditions personnelles non indemnisables qui entrent en jeu pendant la réadaptation	Inacceptable	Réduire
Risques opérationnels		
Répercussions d'événements catastrophiques sur la continuité des opérations	Prudence nécessaire	Réduire
Nombre d'employés qui prennent leur retraite	Inacceptable	Réduire
Recrutement et maintien d'employés de Travail sécuritaire NB dans les domaines spécialisés	Prudence nécessaire	Réduire
Possibilité que les employés de Travail sécuritaire NB subissent des blessures psychologiques	Prudence nécessaire	Réduire
Risques pour la réputation		
Décisions du gouvernement indépendantes des recommandations du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB	Inacceptable	Réduire
Effets des recommandations d'organismes externes sur Travail sécuritaire NB	Prudence nécessaire	Réduire
Protection de l'intégrité du régime	Acceptable	Réduire
Confiance du public en Travail sécuritaire NB	Inacceptable	Réduire
Défaut de prendre des mesures sur les principaux risques ou les principales priorités dans un délai raisonnable	Inacceptable	Réduire
Risques externes		
Industries à risque élevé	Prudence nécessaire	Réduire
Modifications apportées aux lois, aux règlements ou aux politiques dans d'autres provinces et territoires	Prudence nécessaire	Réduire
État de santé général des travailleurs néo-brunswickois	Prudence nécessaire	Accepter
Disponibilité et coûts des soins de santé	Prudence nécessaire	Accepter
Répercussions du vieillissement de la population sur les lieux de travail sécuritaires	Acceptable	Accepter
Lacunes et retards au niveau des lois et des règlements en matière d'hygiène et de sécurité au travail	Inacceptable	Réduire

Priorités en matière de politiques

Le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB détermine les ressources et les attribue aux priorités clés en matière de législation et de politiques. Le tableau qui suit indique la date à laquelle les priorités sont terminées.

Priorités de 2013-2014 approuvées au premier trimestre de 2014	État
Politique n°21-230 – Déduction des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada	Approuvée par le comité de direction le 10 janvier 2014
Politique n°21-513 – Définition de « survivant »	Approuvée par le comité de direction le 10 janvier 2014
Politique n°21-515 – Prestations de survivant	Approuvée par le comité de direction le 10 janvier 2014
Politique n°23-715 – Exigences législatives et services aux employeurs	Approuvée par le conseil le 30 janvier 2014
Politique n°46-305 – Indemnisation	Approuvée par le conseil le 30 janvier 2014
Politique n°21-040 – Intérêts sur les prestations liées aux réclamations et les comptes d'employeurs	Approuvée par le comité de direction le 25 février 2014
Politique n°23-610 – Système d'incitation financière à la sécurité	Approuvée par le comité de direction le 25 février 2014
Politique n°24-100 – Financement d'une association de sécurité	Approuvée par le comité de direction le 25 février 2014
Politique n°26-010 – Définition de salarié	Approuvée par le comité de direction le 25 février 2014
Politique n°46-220 – Poursuites contre un tiers	Approuvée par le comité de direction le 25 février 2014
Politique n°20-100 – Principes de prestation des services	Approuvée par le conseil le 27 février 2014
Politique n°34-205 – Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements	Approuvée par le conseil le 14 mars 2014
Politique n°21-219 – Virement des prestations d'indemnisation	Approuvée par le comité de direction le 19 mars 2014
Politique n°25-030 – Douleur chronique	Approuvée par le comité de direction le 19 mars 2014

Priorités de 2014-2015 établies en avril 2014	État
Priorités législatives	
Modifications à l'article 38 de la <i>Loi sur les accidents du travail</i>	Prévues pour 2015
Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail – Changements au Tribunal d'appel	Approuvés par le gouvernement, sanction royale le 21 mai 2014. Entreront en vigueur le 1 ^{er} avril 2015.
Politique n° 21-206 (rentes)	En cours
Sanctions administratives	Prévues pour 2015
Modifications à l'article 37 de la <i>Loi sur les accidents du travail</i> / Politique n° 21-208	Prévues pour 2015
Prestations versées avant 1982	En cours
Conditions personnelles non indemnisables qui entrent en jeu pendant la réadaptation	En cours
Attribution des coûts	Prévue pour 2015
Politique n°21-210 (salaire maximum)	Prévue pour 2014
Approbation des modifications réglementaires par le conseil d'administration	En cours
Hygiène du travail	Prévue pour 2015
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail et Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	Prévus pour 2014
Santé et sécurité au travail pour les pompiers	Prévues pour 2015
Règlements régissant les opérations forestières	En cours
Plongée	Prévue pour 2015
Construction	Prévue pour 2014
Politique n°21-250 (diminution physique permanente)	En cours

Trois principales priorités

Période d'attente de trois jours (priorité législative)	En cours
Étude de l'actif et du passif (évaluation)	Prévue pour 2015
Consultation électronique auprès des intervenants dans le cadre de la planification stratégique (engagement)	Prévue pour 2015
Investissement dans la santé et la sécurité au travail (autres priorités)	En cours

Gouvernance et administration

Politique n° 41-002 – Énoncé de gouvernance – Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB	Approuvée par le conseil le 29 mai 2014
Politique n° 41-003 – Gouvernance – Engagement des intervenants	Approuvée par le conseil le 29 mai 2014

Évaluation et engagement

Enquête sur la satisfaction des clients	En cours
Effet de la décision relative aux suppléments à l'indemnité sur les buts	En cours
Rapport trimestriel	En cours

Santé et sécurité

Politique n° 24-010 – Poursuites en matière de santé et de sécurité	Prévue pour 2014
---	------------------

Reprise du travail et réadaptation

Politique n° 21-400 – Réadaptation	Prévue pour 2014
Politique n° 21-413 – Reprise du travail – Responsabilités et obligations à l'égard du réemploi	Prévue pour 2015
Politique n° 21-414 – Reprise du travail – Médiation par une tierce partie	Prévue pour 2015
Politique n° 21-417 – Définition d'un emploi convenable	Prévue pour 2015
Politique n° 21-418 – Incitations à la reprise du travail	Prévue pour 2015
Politique n° 21-419 – Communications en réadaptation	Prévue pour 2015
Politique n° 21-420 – Reprise du travail – Principes	Prévue pour 2015
Politique n° 21-421 – Réadaptation professionnelle	Prévue pour 2015
Politique n° 25-070 – Responsabilité en matière de réadaptation	Prévue pour 2015

Admissibilité et prestations

Barème des frais n° 29-220 – Frais de déplacement	Prévu pour 2015
Barème des frais n° 29-215 – Services financiers aux conjoints survivants	Approuvé par le comité de direction le 30 juillet 2014
Politique n° 21-112 – Critères d’admissibilité – Perte d’audition	Prévue pour 2015

Aide médicale et appareils de réadaptation

Politique n° 21-403 – Modifications apportées au domicile pour aider aux activités de la vie quotidienne	Approuvée par le conseil le 29 mai 2014
Politique n° 25-001 – Aide médicale – Principes	Prévue pour 2015
Politique n° 25-002 – Aide médicale – Normes de soins	Prévue pour 2015
Politique n° 25-003 – Soins à domicile et indépendance	Prévue pour 2014
Barème des frais n° 29-550 – Allocations pour soins personnels	Prévu pour 2014
Barème des frais n° 29-551 – Prothèses auditives et piles	Prévue pour 2015

Autres priorités

Assurance de la qualité des services	En cours
Messagerie multimédia	Prévue pour 2015
Concevoir une capacité interne relative à la norme CSA sur la santé et la sécurité psychologiques au travail	Prévu pour 2015
Niveau d’examen interne intermédiaire	En cours – sera opérationnel le 1 ^{er} avril 2015

Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie

Les résultats d'exploitation exposent en détail le revenu et les dépenses de Travail sécuritaire NB pour le deuxième trimestre de 2014, par rapport aux chiffres budgétés et à la période correspondante de l'exercice antérieur. Les mouvements de la trésorerie exposent en détail les rentrées et les sorties de fonds pour le deuxième trimestre de 2014, par rapport à la période correspondante de l'exercice antérieur.

Résultats d'exploitation (non vérifiés) Période de six mois terminée le 30 juin 2014

	Budget	Réel	Antérieur
	Cumulatif	(Cumulatif	(Cumulatif
	à ce jour)	à ce jour)	à ce jour)
	(en milliers)	(en milliers)	(en milliers)
Revenus			
Cotisations, y compris les employeurs tenus personnellement responsables	78 288 \$	74 226 \$	90 094 \$
Placements	40 425	68 964	63 074
	18 713 \$	143 190 \$	153 168 \$
Dépenses			
Frais engagés au titre des réclamations	99 050	85 010	102 578
Administration	22 103	20 927	19 701
Obligations prévues par la loi	775	769	658
Tribunal d'appel	970	795	805
	122 898 \$	107 501 \$	123 742 \$
Excédent (déficit) net	(4 3185 \$)	35 689 \$	29 426 \$

Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie

Mouvements de la trésorerie (non vérifiés)

Période de six mois terminée le 30 juin 2014

	Réel (Cumulatif à ce jour) (en milliers)	Antérieur (Cumulatif à ce jour) (en milliers)
Rentrées et sorties de fonds liées à l'exploitation		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Employeurs cotisés	63 989 \$	76 798 \$
Employeurs tenus personnellement responsables	17 073	15 299
Intérêts et dividendes	16 176	14 829
	97 238 \$	106 926 \$
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Travailleurs blessés ou tiers au nom des travailleurs blessés	73 631	68 553
Fournisseurs et employés, pour des services administratifs et autres	24 174	22 563
	97 805	91 116
Sorties nettes de fonds liées à l'exploitation	(567)	15 810
Rentrées et sorties de fonds liées à l'investissement		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Vente de placements	174 944	183 242
Sorties de fonds affectées à l'utilisation suivante :		
Acquisition de placements	176 140	165 680
Acquisition d'immobilisations	811	700
	176 951	166 380
(Sorties) nettes de fonds liées à l'investissement	(2 007)	16 862
Augmentation (diminution) des espèces pendant l'exercice	(2 574)	32 672
Espèces et placements à court terme, début de la période	61 906	16 611
Espèces et placements à court terme, fin de la période	59 332 \$	49 283 \$

Les résultats d'exploitation et les mouvements de la trésorerie ont été dressés conformément aux conventions et pratiques comptables précisées dans les notes afférentes aux états financiers présentées dans le *Rapport annuel 2013* de Travail sécuritaire NB.

Notes

1. Les résultats annuels sont établis selon les données présentées dans le *Rapport annuel 2013* de Travail sécuritaire NB.
 2. Source : Division des services de travail sécuritaire, 30 juin 2014.
 3. Source : Service des ressources humaines, 30 juin 2014.
 4. Source : Division des services généraux, 30 juin 2014.
 5. Les réclamations gérables ne comprennent pas, par exemple, celles qui ont été présentées en retard, qui ont fait l'objet d'un appel ou pour lesquelles un employeur a présenté une formule de décision.
 6. Ne comprend pas les dossiers ouverts qui ne deviennent pas une réclamation.
 7. Tous les accidents mortels relevaient de la *Loi sur les accidents du travail* en 2014, selon l'année de l'accident.
 8. Jours d'absence = total des jours d'absence / (postes réels prévus au budget annuel - postes vacants).
 9. Roulement du personnel (exprimé en pourcentage) = (nombre d'employés quittant l'organisme / ETP) * 100.
 10. Les chiffres sont rajustés chaque trimestre à mesure que les données arrivent à échéance.
 11. Des tendances plus précises peuvent être déterminées à la fin de l'exercice une fois que les données sont arrivées à échéance et que les influences saisonnières ont diminué.
 12. Source : « Principaux indicateurs statistiques des résultats », Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC), n° 21. Remarque : Le Nouveau-Brunswick a une période d'attente de trois jours. Par conséquent, le nombre de réclamations avec interruption de travail pourrait ne pas refléter toutes les blessures avec interruption de travail, telles qu'elles sont définies par l'ACATC.
 13. Avant le 31 mars 2012, l'objectif de rendement n° 1 était l'indice des prix à la consommation (IPC) + 3,8 % et l'objectif de rendement n° 2 était le portefeuille de référence + 0,75 %. Ces changements sont attribuables à une mise à jour de la Politique n° 34-200 – Objectifs de placement.
-

Coordonnées

1 800 222-9775
www.travailsecuritairenb.ca

1, rue Portland
Case postale 160
Saint John (N.-B.) E2L 3X9